

## DECISION MUNICIPALE N°23-036

1-1

Objet : Avenant n°1 : Prestations de services de location, entretien et nettoyage de vêtements de travail et de linge pour les services de restauration de la ville de Tournefeuille – Marché n° 19-10 DGS1 M03

## • Le Maire de TOURNEFEUILLE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23 ;

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** les articles L 2123-1 du code de la commande publique et R 2123-1 2°, R 2162-2, R 2162-13, R 2162-14

**VU** le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021 ;

VU la proposition d'avenant ci annexée,

## DÉCIDE

**ARTICLE UN**: de prolonger l'exécution du marché, pour la période du 24 mai 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023, pour un montant maximum de 5 000 € HT sur la période de prolongation.

ARTICLE DEUX : de signer l'avenant correspondant ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le 11 avril 2023.

Accusé de réception en préfecture 031-21**B) 03570 PDR314 B-02513 CARI CI** Date de télétransmission : 19/04/2023 Date de réception préfecture : 19/04/2023

e Maire